

**COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 28 août 2017**

### **1. Vérification du quorum**

- B. Bruyère, absent excusé, donne pouvoir à Mr Salgado.
- B. Rousset, absent excusé, donne pouvoir à Mme Chabanolle.
- S. Marcoux, absente excusée.

### **2. Nomination du secrétaire de séance**

Aude BALLOT

### **3. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux :**

- 03/05/2017 (la modification demandée apparaît en gras page 3)
- 06/06/2017
- 27/06/2017
- 30/06/2017

Les approbations des procès verbaux se déroulent sans remarque de la part du Conseil Municipal.

Cependant, avant de passer au point suivant, Mme Pevel fait remarquer d'une manière générale qu'elle trouve les PV assez succincts et elle demande que les fichiers audios soient mis en ligne. Mr Moulin répond qu'il a repris toutes les remarques dans le procès-verbal qu'il a rédigé, et il propose à Mme Pevel de venir les écouter. Mme Pevel ne semble pas d'accord et se défend en rajoutant une remarque concernant le mandat précédent et les remarques qu'elle aurait subit. Elle précise qu'elle est consciente du temps qu'il faut pour cette tâche. Mme Chabanolle demande à Mme Pevel de quel procès verbal il s'agit. Mme Pevel lui répond : « les premiers », comme Mr Dufaure De Citres l'avait déjà mentionné. Mme Pevel fait remarquer, à nouveau, qu'il serait intéressant de mettre les procès-verbaux en ligne car elle émet l'hypothèse que la plupart des désidériens vont sur le site internet. Elle rajoute ensuite que si le Conseil Municipal ne souhaite pas les mettre en ligne, elle voudrait au moins les recevoir par mail ainsi que pour l'ensemble des conseillers. Mr Moulin répond que les fichiers audios correspondent à 80 mégas et que cela ne peut pas s'envoyer par mail ni se mettre sur internet au vue de la taille et de la place que prennent les fichiers. Mr Dufaure De Citres demande alors pourquoi d'autres communes le font. Mr Moulin répond que lorsqu'ils les avaient en main lors du précédent mandat ils n'ont jamais fait cette démarche. Mme Pevel relance à nouveau son souhait de recevoir par mail les fichiers et Mr Moulin répond à nouveau qu'un fichier de 80 mégas ne peut s'envoyer par mail ou se mettre sur internet. Mme Ballot précise qu'elle a pris en compte les remarques de Mr Dufaure De Citres, qu'elle lui avait montré la modification pour qu'il valide avant de modifier le procès-verbal concerné. Mme Pevel confirme. Mme Ballot rajoute alors qu'elle ne comprend pas et trouve ces remarques gratuites puisque le nécessaire a été fait pour que les procès-verbaux soient complets et que Mme Pevel est d'accord. Mme Ballot précise également qu'elle fait de son mieux, qu'elle y passe le temps nécessaire mais qu'elle n'est pas une spécialiste et que de ce fait elle essaie de prendre en compte toutes les remarques. Mme Ballot propose à Mme Pevel, si elle le souhaite, de prendre un temps ensemble pour revoir ce qu'elle trouve assez succinct. Mme Ballot précise qu'elle est revenue à plusieurs reprises sur les procès-verbaux pour essayer de satisfaire l'opposition. Mme Ballot et Mr Moulin terminent en mentionnant leur désarroi en précisant que sans vouloir être méchants, ils ne savent plus quoi dire pour faire avancer le débat.

Mme Chabanolle précise à Mme Pevel qu'elle s'est bien attachée à dire à l'ensemble de l'équipe toute l'importance de préciser les différentes interventions lors des procès-verbaux. Mme Pevel lui coupe la parole pour demander une fois de plus les fichiers audios. Mme Chabanolle lui demande alors s'il s'agit bien de la même requête et pourquoi alors parler de procès-verbaux succincts. Mme Pevel répond qu'à la relecture elle les trouve succincts et elle voudrait avoir les fichiers audios. Mme Ballot intervient alors en précisant qu'il s'agit donc d'une appréciation personnelle. Ce que Mme Pevel confirme et elle redit qu'il serait intéressant que le Conseil possède ces fichiers audios.

Mme Chabanolle demande s'il serait possible que les fichiers audios soient mis à sa disposition en mairie. Mais Mme Pevel revient sur la remarque de Mr Dufaure De Citres concernant les autres communes. Mr Dufaure De Citres exprime son incompréhension sur le sujet. Mr Moulin répond qu'il s'agit d'un problème technique, et qu'en effet on peut sûrement compresser 80 mégas. Mr Dufaure De Citres affirme que de nombreuses communes le font. Mr Moulin répond ne pas en connaître. Mr Dufaure De Citres rajoute que Mr Moulin ne doit pas aller souvent sur internet. Mr Moulin précise ensuite avoir une relative confiance en les personnes qui ont fait les procès-verbaux, que les membres du Conseil s'y retrouvent puisque ils ont été votés sans remarque. Il rajoute qu'il ne comprend pas pourquoi Mme Pevel veut les enregistrements alors que cela a été validé. Mme Pevel demande ce qui gêne le Conseil de transmettre ces fichiers audios et Mr Moulin répond ne pas comprendre l'intérêt de les envoyer sachant que ces enregistrements ne sont pas des documents publics, qu'il n'y a aucune obligation. Mme Ballot rajoute qu'elle ne voit pas vraiment comment faire mieux et que l'on peut peut-être réfléchir à la proposition. Elle exprime ensuite son sentiment de désarroi alors qu'elle fait de son mieux. Mme Pevel rajoute que eux aussi ont fait ce qu'ils ont pu sur l'ancien mandat. Mme Ballot lui répond qu'il ne s'agit pas d'un match de ping-pong. Mr Largeron rajoute qu'avant, sur l'ancien mandat ces procès-verbaux n'ont jamais été mis en ligne. Ce que Mme Pevel confirme. Mr Romeyer prend ensuite la parole pour féliciter les personnes qui ont été secrétaire. Mme Ballot et Mr Moulin le remercient. Mr Dufaure De Citres lui répond que lorsqu'il était dans l'opposition, Mr Romeyer s'était refusé à faire un procès-verbal. Mme Pevel précise ensuite que les anciens élus avaient fait souvent les procès-verbaux et avaient aussi eu souvent des remarques. Mme Ballot rebondit en demandant s'il serait possible d'éviter de se renvoyer la faute sans arrêt afin d'obtenir un Conseil Municipal sympathique. Mme Pevel est d'accord avec elle mais rajoute qu'elle voudrait bien avoir ces fichiers audios. De ce fait Mr Largeron propose de mettre les fichiers audios à disposition en Mairie dans un premier temps puis de voir par la suite. Mr Moulin précise qu'il vient d'en parler avec Mr Gadret et ils pensent que l'envoi des fichiers audios est compliqué techniquement voir impossible. Il propose de regarder les sites qui disposeraient de ce système. Mr Dufaure De Citres rajoute qu'il peut lui en fournir. Mr Moulin continue en proposant d'envisager l'utilisation de « youtube » et de filmer le Conseil Municipal. Mais Mme Pevel répond que ce n'est pas sa demande. Mr Dufaure De Citres rajoute qu'il faut aller voir sur le site de Marseillan. Mr Largeron demande alors pourquoi cela n'a-t-il pas été fait pendant les 3 années antérieures si cela semble si facile aux yeux de Mr Dufaure De Citres. Ce dernier répond qu'il ne polémique sur rien puisqu'il a donné son accord concernant les procès-verbaux, qu'il donne juste une information. Il rajoute cependant que sur un procès-verbal son nom a été écorché mais ne demande aucune modification.

Mme Chabanolle propose à Mme Pevel de venir écouter l'enregistrement du procès-verbal qu'elle a qualifié de succinct pour en refaire un autre, ce que Mme Sabattier valide. Mme Pevel redemande qu'on lui l'envoie dans ce cas et Mr Moulin lui répond à nouveau qu'il s'agit de 80 mégas. Mr Dufaure De Citres fait remarquer que c'est possible par dropbox. Mr Moulin propose alors à Mme Pevel de faire celui-ci et de le comparer à celui que fera Mme Ballot.

Et il complète en trouvant cela ridicule et inefficace de le faire deux fois. Mme Pevel répond qu'elle ne fera pas ce type de travail, pas plus que l'opposition ne l'aurait fait dans le mandat précédent. Mme Pevel répète sa demande d'une mise en ligne des fichiers audios comme les procès-verbaux sont déjà mis en ligne. Elle rajoute que soit cela est possible et le Conseil est d'accord, soit celui-ci n'est pas d'accord et il suffit de le dire. Mme Chabanolle est d'accord avec Mme Pevel. Mme Ballot est d'accord pour voir dans un premier temps si l'option est envisageable. Mme Pevel rajoute que cela éviterait tout ce travail de secrétariat mais Mr Moulin lui explique que ce n'est pas la même chose puisqu'entre prendre 5 – 10 minutes pour lire un procès-verbal et écouter 2 heures de discussion stérile comme celle-ci, on va dissuader de nombreuses personnes. Mr Dufaure De Citres lui répond que lui aussi en faisait des discours stériles. Mme Chabanolle intervient pour stopper les échanges entre Mr Moulin et Mr Dufaure De Citres. Mme Sabattier précise que ce n'est pas la même chose de lire un procès-verbal ou d'écouter 2 heures d'enregistrement de Conseil. Mme Ballot rajoute que si cela est possible, cela arrangerait peut-être tout le monde.

Mme Chabanolle conclut en précisant à Mme Pevel qu'elle peut venir écouter les procès-verbaux antérieurs à la Mairie et on voit si cela est possible de l'envoyer. Mme Sabattier propose que l'on puisse aussi rester sur l'idée que Mme Pevel fasse un ancien procès-verbal pour voir la différence.

#### **4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Acquisition purgeur spécial eaux chlorées (piscine) : HERVE THERMIQUE (658.00 € H.T.)  
Mr Largeron donne certaines précisions concernant les filtres. Il évoque aussi un souci de surpression au niveau des filtres à sables. Une grande déformation lors du démarrage et de l'arrêt des filtres a été constatée. Nous avons donc supprimé le problème de dépression des filtres.
- Agencement et accessibilité Mairie (élaboration APS – APD ; création pièces administratives ; consultation des entreprises) : Florian ROCHETTE (2 940.00 € H.T.)
- Agencement et accessibilité Maison Bergeron (élaboration APS – APD ; création pièces administratives ; gestion de chantier) : Florian ROCHETTE (4 520.00 € H.T.)  
Mme Pevel pose la question si les avant-projets ont été livrés ou présentés, et elle demande si Mr Rochette a été mis en concurrence. Mme Chabanolle répond que rien n'a encore été livré et que Mr Rochette a été choisi pour ses qualités d'architecte.
- Réparation canalisation bouchée local sous-sol de la Mairie pour le branchement du futur Pôle Médico Social : GUILLAUMOND (1 300.00 € H.T.)
- Travaux enrochement Goutte Vachon et Randon : Sarl GUIGNAND TP (6 646.50 € H.T.)

Mme Chabanolle demande s'il y a des remarques ou des contres et annonce le vote à l'unanimité.

#### **5. Approbation du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable établi par VEOLIA pour l'exercice 2016**

Il vous est proposé de prendre connaissance et d'approuver le rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable établi par VEOLIA pour l'exercice 2016.

Mr Moulin prend la parole pour expliquer ce rapport annuel établi par VEOLIA avec support numérique. Ce rapport faisant 102 pages, il s'attardera sur certaines pages pour donner des explications.

**Page 5** du rapport annuel : le discours du Président de VEOLIA, intéressant pour le 4<sup>ème</sup> paragraphe. Il nous dit que les services de l'eau et de l'assainissement sont en profonde mutation, la Loi NOTRe devrait diviser par 10 le nombre d'entités organisatrices d'ici à 2020. Donc c'est ce qui risque de se passer avec la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de Communes. La société VEOLIA est consciente de cet état de fait.

**Page 10** du rapport annuel : concerne les chiffres clés sachant que nous y reviendrons ensuite. Donc 3 535 habitants, 1 619 abonnés, 2 réservoirs (un à Jabry et un à la Roche) , 68 kms de réseaux, 57 kms de canalisations, 85 % de rendement de réseau, 84 L en moyenne par habitant, et pour avoir un comparatif, en France en 2012 c'était 148 L par habitant. On est donc nettement en dessous. Et pour faire un comparatif, en 1975 en France c'était 106 L par habitant et en 2 000, 165 L. Donc en France cela baisse et à St Didier en Velay cela baisse aussi. La consommation moyenne a tendance à diminuer. Mr Moulin précise que l'on a un taux de conformité microbiologique de 100 %, cela veut dire que toutes les analyses sans exception ont été très bonnes. Il rajoute que dans la suite du rapport, ce sont tous ces éléments qui sont détaillés.

**Page 11** du rapport annuel : conditions du contrat. La fin du contrat est en 2 025. Nous sommes donc liés à VEOLIA quel que soit celui qui gèrera la compétence. Mr Massardier rajoute qu'il en sera de même si c'est Loire Semène qui prend la compétence. Mr Moulin complète que seule la dénonciation du contrat avec pénalité peut modifier cela.

**Page 12** : il s'agit des faits marquants et en particulier le rendement réseau. Celui-ci est en très nette amélioration puisqu'il est passé de 79,6 à 84,1. La dernière ligne est également intéressante car on remarque une amélioration assez conséquente sur les taux d'impayés qui ont presque doublé. VEOLIA informe qu'il s'agit de la loi BROTTTE qui interdit les coupures d'eau. Donc les retours d'impayés sont plus difficiles puisque les gens ont toujours l'eau.

**Page 16** : on trouve le détail de la facture de 120 m<sup>3</sup>. Mr Moulin explique que l'on peut se rendre compte sur cette facture que par rapport à l'année précédente le rendement est meilleur, donc le prix du service est en baisse.

**Page 20** : concerne les impayés. D'après VEOLIA, la société s'attend à une augmentation des impayés.

**Page 40** : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux. Cet indice est calculé à partir de beaucoup de points. Puisque nous sommes au dessus de 45, soit 98 nous sommes bien classés dans la gestion patrimoniale de nos réseaux. On peut ainsi penser qu'il y en aurait beaucoup de très mal classés. Mr Moulin précise que 40 points sont indispensables.

**Page 42** : les principales opérations réalisées en 2016, c'est-à-dire les renouvellements de canalisations. Ce sont des choses traitées lors des Conseils Municipaux des années précédentes. On constate ensuite que concernant les compteurs, VEOLIA n'en remplace pas beaucoup, que cela ne les intéresse pas vraiment. Mr Moulin rajoute que VEOLIA est propriétaire des compteurs. En dessous on constate que seuls quelques branchements supplémentaires ont été réalisés.

**Page 46** : concerne la qualité de l'eau avec tous les indicateurs. Il y en a beaucoup de toutes sortes, qui sont tous très positifs. Ensuite, on a le détail de chaque indicateur.

**Page 51** : le bilan mensuel. Il s'agit du volume introduit mis à disposition par mois. Par ailleurs il manque le mois précédent. On se rend compte qu'il y a une évolution vers l'automne. Le mois le plus important étant celui d'octobre. Mr Moulin explique que l'on assiste à un glissement vers l'automne. Peut être à cause de la sécheresse. Mr Romeyer rajoute que les agriculteurs consomment plus tôt.

**Page 52** : le volume consommé. On se rend compte que l'on est en baisse de moins 0.9 % dû essentiellement à la réduction des fuites. Il fait remarquer une grosse augmentation du volume consommé par ENT CEG mais ne sait pas à quoi cela est dû.

**Page 53** : Synthèse des flux. VEOLIA achète au SIVOM 152 000 m<sup>3</sup>, met cela en distribution et nous avons une perte de 25 653 m<sup>3</sup> c'est-à-dire environ 15 %. Le reste étant ce qui est consommé avec le détail de cette consommation situé à côté.

**Page 54** : Ensuite concernant la maîtrise des pertes en eau, on a de nombreuses explications. On trouve le rendement du réseau, dont l'évolution s'explique par la résorption de toutes les fuites.

**Page 56** : recherche de fuites. On se rend compte que l'on a moins de fuites sur canalisations. Une amélioration très nette du réseau même si cela n'est pas encore fini et il y aura d'autres fuites car le réseau demande à être entretenu, à être modifié, changé et cela coûte très cher. Voilà pourquoi on en change très peu chaque année. Il s'agit d'un coût assez important.

**Page 59** : l'énergie. VEOLIA a aussi fait une baisse d'énergie consommée, environ 7 %.

**Page 72** : plan du réseau. VEOLIA ne peut faire un plan du réseau que de St Didier en Velay mais est dans l'obligation d'établir un plan de St Didier et de La Séauve, puisque les deux entités sont totalement liées, d'où la création et l'utilité du SIVOM. Par ailleurs on ne connaît pas les chiffres concernant La Séauve, non communiqués par VEOLIA.

Mr Moulin termine en demandant s'il y a des questions. Il rajoute que Mr Figari est prêt l'année prochaine, si quelqu'un le souhaite, à venir faire la présentation. Il conclut en précisant que sur les 102 pages il y en a beaucoup sur l'entreprise VEOLIA (perspectives de VEOLIA, généralités). Mr Moulin explique qu'il a essayé d'extraire de ce dossier les chiffres concernant la consommation et les évolutions.

Ce document va être mis en ligne, en tant que document public, disponible sur le site. Mme Chabanolle demande s'il a été imprimé. On lui répond qu'il y a un exemplaire au secrétariat, disponible comme les années précédentes. Mr Moulin redemande s'il n'y a pas de question.

Mme Chabanolle propose le vote à l'ensemble des conseillers municipaux.

Voté à l'unanimité par le Conseil.

## **6. Diminution temps de travail d'un agent ayant le grade d'Adjoint Technique (Ecole F. Dolto)**

Suite à une nouvelle organisation de la présence du personnel communal dans les classes de l'Ecole Maternelle Françoise Dolto, il vous est proposé de diminuer le temps de travail d'un agent ayant le grade d'Adjoint Technique de 35 heures par semaine à 33 heures 15 par semaine (soit 5 %), en accord avec cet agent.

Mme Chabanolle explique qu'en 2009 il avait été proposé d'augmenter le nombre d'ATSEM dans les classes et ce nombre n'avait presque pas bougé depuis. Et comme les effectifs ont diminué, on diminue la présence des ATSEM dans les classes. La personne concernée est Denise Sauvignet qui, après discussion, préfère cette diminution, en raison de son âge.

Une question de Mme Paradis qui demande si la réduction des contrats aidés va impacter les employés communaux. Mr Riocreux répond que non au niveau du domaine scolaire. Mme Chabanolle rajoute que le Conseil n'a pas encore d'élément à ce sujet. Mr Riocreux précise que cela concernera les associations mais pas les écoles. Il rajoute qu'au contraire des contrats en plus seront créés pour les écoles. Mme Chabanolle annonce que pour cette année 2017 – 2018 il n'y aura pas de contrat aidé à l'école. Elle précise également qu'une demande des agents a été faite d'être présente à la cantine. C'est pourquoi il n'y aura ni contractuel, ni personnel en contrat aidé à la cantine, il n'y aura plus que des ATSEM ayant l'habitude des enfants. Mme Chabanolle informe le Conseil que cela a été une priorité par rapport au planning. Mme Sabattier rajoute que nous avons amélioré l'encadrement au niveau de la cantine.

Voté à l'unanimité.

## **7. Création de postes : Agent de maîtrise principal – Adjointes Techniques Principales de 2<sup>ème</sup> classe**

Trois agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2017 :

- Mr Jean-Louis SOUVIGNET : Agent de Maîtrise Principal
- Mme Sylvie LEHUCHER : Adjointe Technique Principale de 2<sup>ème</sup> classe
- Mme Denise SAUVIGNET : Adjointe Technique Principale de 2<sup>ème</sup> classe

Le coût mensuel pour la commune s'élève à 240.81 euros brut pour les 3 agents.

Il vous est donc proposé de créer les postes suivants : 1 poste Agent de maîtrise principal et 2 postes d'Adjointe Technique Principale de 2<sup>ème</sup> classe au 01/10/2017.

Mr Romeyer demande si Mme Sauvignet est proche de la retraite. Mme Chabanolle et Mme Sabattier lui expliquent qu'il lui reste deux à trois années de travail. Celle-ci va aller à la rencontre du Centre de Gestion.

Voté à l'unanimité.

## **8. Attribution marché « Travaux de voirie 2017 »**

Le marché « Travaux de voirie 2017 » a été lancé le 29/06/2017. Ce marché comprend les travaux de voirie suivants : chemin rural de Goutte Vachon, chemin rural des Mâts, chemin de Randon, nouvelle entrée du Collège Jeanne d'Arc, Avenue Lafayette et 4 tonnes de point à temps.

Mme Chabanolle précise que le collège Jeanne d'Arc va changer de place son entrée ; c'est-à-dire qu'elle sera à l'opposé du collège, de l'autre côté. Et il y a tout un chemin à refaire pour qu'il soit goudronné.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 26 juillet 2017 afin de procéder à l'ouverture des 4 offres reçues en Mairie.

Lecture du tableau récapitulatif d'analyse et de classement des offres.

Mme Chabanolle précise que concernant les marchés, le cahier des charges mentionnait 70 % par rapport au prix et 30 % de la note concernant le mémoire technique.

Il vous est proposé d'attribuer le marché « Travaux de voirie 2017 » à l'Entreprise COLAS pour un montant de 62 282.10 € H.T.

Détails :

- Quartier Lafayette : 22 144.50 euros
- Collège Jeanne D'Arc : 2 176.20 euros
- Rendon : 15 083.80 euros
- Les Mâts : 3 538.10 euros
- Goutte Vachon : 14 369.50 euros

Mme Chabanolle demande si des personnes sont contre ou s'abstiennent ; Voté à l'unanimité.

Mme Pevél demande quand les travaux vont être réalisés.

Mme Chabanolle répond que pour l'entrée du collège, ils seront réalisés avant la fin de l'année, et le reste rapidement. Mr Romeyer rajoute que les autres travaux seront réalisés au cours du mois d'octobre.

## **9. Attribution marché « Travaux d'assainissement 2017 »**

Le marché « Travaux d'assainissement 2017 » a été lancé le 6 juillet 2017. Ce marché comprend les travaux de restructuration des réseaux Eaux Usées – Eaux Pluviales au Tennis, à la Pêchoire et Rue des Roses.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 04 août 2017 afin de procéder à l'ouverture des 5 offres reçues en Mairie.

Lecture du tableau récapitulatif d'analyse et de classement des offres :

La commune n'a pas encore reçu les récépissés de dépôt de demandes de subvention du Département de la Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la délibération concernant l'attribution de ce marché ne pourra être présentée que lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Mr Salgado demande pourquoi on ne peut commencer avant. Mme Damon précise que ce n'est pas possible, surtout au niveau de l'Agence de l'Eau. Il faut au moins attendre le récépissé, qui n'est pas encore arrivé.

Mme Pevel dit que c'est dommage de ne pas pouvoir l'attribuer tout de suite. Mr Moulin précise que d'autant plus, il y a des problèmes avec les riverains, qui auraient besoin que les choses avancent.

Mme Damon précise que de toute façon il va y avoir un Conseil Municipal très prochainement.

Mme Pevel précise que cela est bien dommage car cela décale le démarrage des travaux et leurs exécutions. Mr Moulin est d'accord avec elle.

Y a-t-il eu des offres dématérialisées demande Mme Pevel ? Trois offres, précise Mme Chabanolle.

Mme Pevel demande si les trois ont été déposés sur la plate-forme du Centre de Gestion de la Haute-Loire. Mme Chabanolle valide et lui précise que la démarche commence à fonctionner. Mme Pevel précise qu'il y en aura de plus en plus.

#### **10. Renouvellement contrat de location Mr CHAVANA**

Il vous est proposé de renouveler le contrat de location de Mr CHAVANA pour le local situé Chemin des Frères Boyer.

Il est ensuite rappelé qu'un contrat de location a été signé le 10/09/2014 entre la commune et Mr CHAVANA pour deux années, gratuit pendant une année du 17/07/2014 au 16/07/2015 car il faisait de nombreux travaux et 600 euros H.T. mensuel du 17/07/2015 au 16/07/2016.

Il est ensuite proposé un contrat de location de deux ans avant de signer un bail : 600 euros H.T. du 16/07/2016 au 16/07/2017 et 650 euros H.T. du 17/08/2017 au 17/07/2018.

Mr Moulin précise que le contrat de location n'avait pas été signé l'année dernière. Il sera fait un rappel. Mr Iffly demande quelle est la fonction de Mr Chavana. Mme Chabanolle lui répond qu'il est électricien.

Mme Chabanolle demande s'il y a des remarques puis passe au vote. Elle demande si quelqu'un est contre, qui s'abstient. Voté à l'unanimité.

#### **11. Décision Modificative Budgétaire N°1 – Budget Commune**

Mme Delle Vedove propose au Conseil de délibérer sur la Décision Modificative Budgétaire suivante, puisque les demandes d'aides au niveau du CCAS ont été nombreuses. Le CCAS aurait besoin de 3 000 euros pour pouvoir fonctionner correctement jusqu'à la fin de l'année.

Dépenses de Fonctionnement :

C/657362 (Participation CCAS) :	+ 3 000 €
C/60632 (Fournitures de petit équipement) :	- 2 000 €
C/60633 (Fournitures de voirie) :	- 1 000 €

Mr Riocreux précise qu'il s'agit de mensualités remboursables. Par ailleurs Mme Delle Vedove précise que le CCAS n'est plus en mesure pour le moment d'aider depuis le 1er septembre 2017.

Mme Sabattier précise également que toutes les aides demandées ont toujours été honorées. Elle relate son expérience de 9 ans en tant que membre non élue au CCAS, et précise qu'au cours de ces années, ils n'ont quasiment connu aucun souci de remboursements. Mr Romeyer demande si cette année il y a eu plus de demandes, et pourquoi. Mme Delle Vedove précise qu'il y a eu des demandes en 2017, sûrement plus nombreuses selon Mme Chabanolle. Mr Dufaure De Citres rajoute que le budget du CCAS n'est déjà pas très important.

Les aides ont été comprises entre 271 euros et 954 euros. Ce qui va très vite par rapport à un budget de 3 000 euros. Mr Riocreux précise que c'est déjà peu.

Mme Delle Vedove réitère sa demande de 3 000 euros supplémentaire pour le budget du CCAS.

Mr Salgado précise qu'il y a aussi le repas des anciens. Mais Mme Pevel et Mme Chabanolle lui répondent qu'il ne s'agit pas de cette ligne de budget même si cela fait bien partie du budget du CCAS.

Mme Damon précise que les sommes ont été prises sur les lignes ayant encore de l'argent, comme mentionné juste au dessus pour le moment mais que si dans l'année il vient à manquer sur ces lignes, il faudra à nouveau faire une Décision Modificative. Mme Sabattier précise que d'ici là, d'autres remboursements seront parvenus au CCAS. Mme Delle Vedove rajoute que cela ne fonctionne pas vraiment comme cela car les remboursements de l'année arrivant au CCAS ne sont pris en compte que l'année d'après et non immédiatement.

Mme Chabanolle demande s'il y a des personnes contre, qui s'abstiennent.

Voté à l'unanimité.

Mme Pevel souhaiterait une réunion de la Commission « Finances » avant la fin de l'année, ne serait-ce que pour avoir un bilan. Mr Moulin précise que nous n'avons pas encore les réponses de toutes les subventions et donc pas assez de lisibilité pour la mettre en place. Nous n'avons pas encore assez d'éléments pour faire un plan de mandat et d'ici la fin de l'année cela sera possible. En complément, beaucoup de subventions promises ont été revues à la baisse.

## **12. Désignation référents « ambroisie »**

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner des référents ambroisie : deux élus ainsi qu'un agent communal.

Il vous est proposé de désigner : Mme Aude BALLOT, Mr Alain ROMEYER ainsi que Mr Mathieu LIOGIER, déjà référent.

Mme Ballot précise qu'elle a déjà pris connaissance du site et que les démarches administratives ont été faites. Trois sites doivent être visités dans la semaine avec Mr Liogier.

Mme Ballot précise qu'il ne faut pas hésiter à contacter la Mairie, même en cas de doute. Mme Ballot rajoute que rien n'a été signalé pour le moment.

Mme Chabanolle demande s'il y a des personnes contre, qui s'abstiennent.

Voté à l'unanimité.

### 13. Questions diverses

- Mme Chabanolle rappelle le montant du feu d'artifices commandé en 2017 : 3 291.63 euros TTC.
- Mme Chabanolle expose sa rencontre avec Mme De Fraissinette concernant la chapelle Claire-joie. Cette rencontre était prévue depuis longtemps avec son avocat. Etaient présents Mr Rousset et Mme Marcoux. Il lui a été expliqué que concernant la chapelle, il y aurait une mise aux normes et que cette chapelle ne serait pas vendue. Il y aurait également une réflexion sur le devenir de cette chapelle. Il y a eu beaucoup d'échanges. Elle souhaiterait, une fois le travail fait, être partie prenante sur la réflexion autour du site de Claire-Joie. Mme Pevel demande par qui sera conduite cette réflexion autour de la chapelle. Mme Chabanolle lui répond qu'elle va le proposer par la suite mais qu'aujourd'hui cela est difficile de commencer cette réflexion.
- Mme Chabanolle précise que pour Chazelles, Mr Clavier n'a toujours pas remis son procès-verbal concernant le bornage mandaté depuis avril 2017. Il lui manquait un propriétaire, qui ne s'était pas rendu à la rencontre, selon Mr Romeyer. Le bornage n'est parti qu'après les terrains de Mr de Fraissinette en 2017, c'est pourquoi ce dernier n'a pas été convié à ce bornage. Mme Chabanolle précise que Mr Clavier doit lui fournir le bornage avant la fin de la semaine.  
Mme Pevel demande où a été fait le bornage. Mme Chabanolle lui répond : entre un croisement de deux chemins, de Chazelles jusqu'au Cerisier. Mr Romeyer précise que c'est le même chemin qui se sépare en deux : à droite le chemin le Cerisier et à gauche, le chemin de la Rulrière.  
Mme Pevel demande confirmation que ce bornage a été réalisé en présence des propriétaires dont Melle de Fraissinette Geneviève. Mme Chabanolle lui précise qu'elle n'était pas présente mais son frère la représentait.
- Mr Moulin explique que les représentants de la société Atrium et Colruyt sont venus en Mairie présenter leurs plans de supermarché alimentaire pour les deux terrains situés en dessous de la caserne des sapeurs-pompiers. Nous avons répondu très franchement qu'il était inenvisageable de construire un supermarché alimentaire mais d'envisager d'autres pistes concernant d'autres types de commerces n'existant pas sur la commune. Ces deux sociétés doivent y repenser et la mairie doit les revoir.  
Mr Moulin précise qu'il leur a été proposé de prendre contact avec la Communauté de Communes concernant l'équilibre du territoire. Il rajoute que ces derniers ont été assez insistants.  
Mme Pevel se demande quelles autres propositions pourraient être possibles. Mme Chabanolle parle d'immobilier. Mr Moulin répond que les besoins actuels sur la commune selon la population concerneraient les pépinières d'entreprises, par exemple un hangar avec bureaux. Mr Moulin précise que ces derniers sont à la recherche de rentabilité rapide et importante.

Mr Salgado met en garde sur cette zone autour de laquelle il faudrait être vigilant au niveau de l'aménagement vu le passage de nombreux véhicules. Il rajoute que si la sortie des Adreys par le bas se faisait un jour, peut être que le Département pourrait aider à l'aménagement. Il continue en précisant que s'il passe beaucoup de voitures, il pense qu'il ne faudra pas laisser cette zone comme cela. Mr Moulin est d'accord avec lui.

Mr Salgado mentionne que ces terrains sont privés et constructibles sous conditions. Mr Moulin se demande bien comment il serait possible de les empêcher d'installer un supermarché s'ils veulent à tout prix en installer un. Mr Salgado lui répond que c'est le Conseil qui décide mais Mr Moulin n'est pas tout à fait d'accord car il s'agit de terrains privés. Mme Mancini précise qu'en effet si les propriétaires veulent céder leurs terrains, la mairie ne décide pas. Mr Salgado pense le contraire. Une discussion s'en suit. Mr Salgado précise que le projet est prêt et qu'ils sont déjà venus en mairie avant. Il rajoute que si le « Vival » ferme à la Séauve, il sera bien de rencontrer les élus à propos du commerce local car la fermeture des commerces impacte les communes. Il continue en disant que peut-être un jour, la commune aura besoin d'un commerce avec parking, par rapport aux habitudes des consommateurs.

Mr Moulin ainsi que Mr Largeron précise qu'il s'agit de développer nos bourgs en priorité.

Mr Salgado et Mr Dufaure De Citres précisent que tout St Didier va déjà à St Just faire ses courses et qu'à St Didier on ne peut pas se garer donc les gens n'y vont pas.

Mme Ballot rajoute qu'il y a la place Foch et Mr Salgado modère ses propos en rajoutant que c'est peu.

Mr Moulin ajoute que cela pourrait peut-être être une discussion mais qu'aujourd'hui l'enjeu est de sauver ce qu'il reste dans le bourg. Mme Povel est d'accord avec le fait que l'existence de la supérette est un atout pour les personnes d'un certain âge. Mr Moulin rajoute qu'en effet beaucoup de gens font leurs courses à St Just.

- Concernant la mutuelle, Mme Chabanolle explique qu'une demande d'autorisation de distribution a été faite mais uniquement pour la diffusion et non pour proposer une mutuelle communale. Mme Povel demande comment cela a-t-il été distribué ? pourquoi certaines personnes et d'autres pas ? Mme Chabanolle répond qu'il semblerait que les villages n'aient pas été distribués. Mr Massardier pense que cela a été mélangé avec la publicité, mais Mme Povel et d'autres membres du Conseil ne sont pas de cet avis.

Mme Chabanolle complète ses explications en disant que cette mutuelle souhaitait faire une enquête pour recenser les besoins de la population. Il lui avait été fait la demande de mettre le logo de la mairie pour la distribution des questionnaires. Mme Chabanolle rajoute que les choses n'avaient pas été assez claires.

Elle va rappeler les représentants pour dire que nous ne divulguerons pas les informations personnelles. Mme Chabanolle rajoute également qu'elle s'est renseignée auprès des communes de St Just Malmont et de la Séauve qui ont été également démarchées.

Mme Chabanolle pose la question du devenir de ces questionnaires à l'ensemble du Conseil. Mme Povel pense qu'il faut rester prudent. Mme Reynaud pense que ce n'est pas gênant vu le nombre de démarchages téléphoniques et autres que l'on reçoit. Mme Ballot lui répond que cela signifie que l'on cautionne que certaines personnes vont être dérangées. Mr Riocreux demande s'il ne faudrait pas passer par la mairie. Mme Ballot rajoute que sur le formulaire distribué, la dernière ligne, tout en bas de la feuille est mensongère, ou du moins qu'il s'agit d'une grosse erreur puisqu'il est fait référence à une mutuelle communale alors que ce n'est pas du tout le cas. Mme Chabanolle est d'accord avec cette dernière et précise bien qu'il ne s'agit pas d'une

démarche de la mairie. Mme Lardon rappelle au Conseil qu'une démarche de ce type avait déjà existé sur la commune il y a quelques années. Dans le cadre du CCAS rajoute Mme Sabbattier. Mme Pevel explique qu'il ne s'agit pas d'une démarche de mutuelle communale et qu'elle pense également, comme Mme Ballot, Mme Chabanolle et d'autres membres du Conseil, qu'il s'agit d'une utilisation abusive. Mme Reynaud demande dans quelle mairie est proposée une mutuelle communale. Mme Chabanolle lui répond qu'à St Just il s'agit des mêmes personnes mais que la mutuelle n'est pas communale. Mme Mancini propose de mettre une information à la population, elle propose d'insérer un démenti sur le site de la mairie. Mr Riocreux est d'accord avec elle. Mme Pevel et Mme Paradis pensent que cela est même nécessaire. Mme Decary-Bougonna pense qu'il ne faut pas faire de publicité concernant la date de la réunion publique.

- Mme Chabanolle répond à Mme Pevel concernant la demande de Mr Fayard pour une subvention façade et rappelle la procédure à suivre en rappelant que la demande de subvention n'a pas été datée. Mr Fayard doit fournir sa facture. Mme Chabanolle rajoute que la subvention façade est versée uniquement pour les façades en pierres et non pour les crépis. Mr Moulin précise que nous n'avons pas trouvé d'autres courriers depuis 2015.
- 4 septembre à 20 h 30 : réunion pour les grands électeurs ouvert à tous.
- Forum des Associations : samedi 9 septembre de 9 h à 12 h avec deux nouveautés : démonstrations effectuées par certaines associations et remise de récompenses (2 associations seront récompensées autour de 10 h).
- Course des pavés : le 17 septembre organisée par l'association « Le Secret de Camille ».
- Félicitations à notre équipe de foot qui vient de passer encore un tour.
- Commission « associations sportives » : mardi 29 août à 20 h.
- Commission « Camping » : vendredi 1er septembre à 18 h : bilan de la saison, discussion sur les problèmes rencontrés et projections sur l'année suivante.
- Réunion CCAS : jeudi 07 septembre à 16 h 30.
- Commission « travaux – urbanisme » : mercredi 20 septembre à 18 h.
- Commission « Jeunesse » : mardi 29 août à 18 h pour faire le bilan des chantiers de jeunes, parler du local au dessous de la mairie et avancer sur les modalités des rencontres du Conseil Municipal des Adolescents.
- Commission « Culture » : jeudi 31 août à 20 h.
- Commission « Ecole » : mardi 5 septembre à 20h.

- Mme Pevel demande où en est le projet du Clos au niveau de la vente. Mme Chabanolle et Mr Moulin expliquent qu'une piste de rénovation d'un local avec subvention est à mieux étudier. La mairie attend de savoir si elle peut obtenir une subvention de la part de la Région. Le projet est un peu complexe puisque l'on ne sait pas encore s'il s'agit d'un agrandissement du kinésithérapeute ou s'il s'agit de faire venir un médecin, ou une autre profession médicale. Mme Chabanolle répond qu'elle attend d'être rappelé début septembre sur ce point de la part de la Région. Mr Moulin rajoute qu'en fonction de la subvention accordée, soit on conserve en faisant les travaux souhaités par le kinésithérapeute et on lui vend à terme, soit on lui vend immédiatement si les subventions sont insuffisantes pour le financement des travaux. Mr Moulin complète en disant que l'on se trouve vraiment dans l'incertitude. Il rajoute que le montant des travaux est estimé à 150 000 euros.
- Les travaux près de la maison de retraite ont commencé, et à terme il y aura certainement une barrière. Cela a été très apprécié par les utilisateurs. Mme Pevel demande qui a réalisé ces travaux. Mr Moulin lui répond qu'il s'agit de la commune. Il continue en expliquant que la poursuite concernera des travaux normalement réalisés par l'entreprise SDRTP. Il s'agira de l'aménagement de l'ancienne entrée de l'EHPAD avec un passage piéton beaucoup plus large, maintenant qu'il y a la visibilité et il y aura la poursuite du cheminement qui va jusqu'à St Roch. SDRTP avait une avance sur leurs travaux mais il a fallu les stopper car il y a une négociation à faire sur le reste des travaux avec un geste de leur part à réaliser. Il rajoute qu'il y a également des problèmes de descentes d'eaux pluviales. Ensuite on souhaite s'occuper de l'aménagement de la descente Poinas mais il faudra mener une réflexion.
- La Directrice de l'EHPAD est nommée dans le Tarn et Garonne.
- Mr Iffly demande si la mairie a une responsabilité au niveau de l'incendie du Crouzet. Mr Largeron explique que le site est interdit d'accès.

Fin du Conseil Municipal à 21 h 43

Madame le Maire,

M. CHABANOLLE.